

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2026**

Par convocations individuelles expédiées le 19 juin 2026, le Conseil Municipal de Vendat s'est réuni, en séance ordinaire, le **24 juin 2026 à 20 heures**, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Etaient présents :

Tous les conseillers municipaux sauf :

- Monsieur Gilbert GOUTTEBEL (procuration à Monsieur David RAYMOND)
- Monsieur Jean-François JANIN (procuration à Madame Aline BAURY)
- Madame Justine MARTINET (procuration à Madame Béatrice BRULETOURTE)
- Monsieur Laurent VALLAS (procuration à Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN)

Secrétaire de séance : Madame Martine CHAROY

=====

Monsieur Le Maire ouvre la séance et annonce que 3 délibérations seront ajoutées à l'ordre du jour : désignation des délégués sénatoriaux et des suppléants, désignation du référent sécurité routière et renouvellement du compte à terme ; et qu'une délibération sera, elle, supprimée : Demande de subvention RCVCB.

I – Désignation des délégués sénatoriaux et suppléants :

Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire, explique que suite au dernier Conseil Municipal qui a permis la désignation de 5 délégués et 3 suppléants dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, ces dernières ont été annulées par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

En effet, la parité devait être respectée sur la liste complète des huit conseillers ce qui n'était pas le cas, la parité n'étant respectée sur les 5 délégués puis les 3 suppléants.

Il faut donc procéder à un nouveau vote.

Après avoir constitué le bureau électoral comprenant :

- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés : Madame Aline BAURY et Madame Françoise MICHELET.
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes : Monsieur Baptiste LABONNE et Monsieur Valentin CHOMET.

Une liste de candidat est constituée :

Titulaires :

- Monsieur Laurent VALLAS
- Madame Hélène DABRIGEON
- Monsieur Olivier CHARY
- Madame Sandrine DUCHON
- Monsieur Valentin CHOMET

Suppléants :

- Madame Aline BAURY
- Monsieur David RAYMOND
- Madame Ghyslaine GANDON

À l'issue du vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19

Sont donc élus à la majorité :

Titulaires :

- Monsieur Laurent VALLAS
- Madame Hélène DABRIGEON
- Monsieur Olivier CHARY
- Madame Sandrine DUCHON
- Monsieur Valentin CHOMET

Suppléants :

- Madame Aline BAURY
- Monsieur David RAYMOND
- Madame Ghyslaine GANDON

Le vote étant terminé, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Après mise aux voix, le document est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

- Attribution des subventions aux associations locales
- Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
- Attribution d'une subvention à la Fondation du Patrimoine
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école primaire pour l'achat de livres
- SDE 03 – Renouvellement éclairage parking mairie
- Marché à bons de commande
- Groupement de commandes Vichy Communauté
- Création poste ATSEM Cécile CANADA
- Questions diverses

II – Attribution des subventions aux associations locales :

Madame DUCHON et les conseillers de la commission « Vie Locale » ont établi, lors de leur réunion le 11 juin, les subventions suivantes aux associations locales et aux organismes extérieurs :

Associations locales

- ACCA CHASSE : 100€
- AMICALE BOULE VENDATOISE : 300€
- APEEV : 300€
- LES VIEUX CHROMES : 100€
- GYM ET DETENTE : 500€
- LES JARDINIERS DU BOURBONNAIS : 100€
- JUDO CLUB : 700€
- LES AMIS DE LA LECTURE : 1 000€
- LES PRECIEUSES ANNEES : 200€
- LA RETRAITE SPORTIVE : 150€
- TENNIS CLUB : 500€
- USVBB FOOT : 1 000€
- ACPG / CATM / VEUVES : 250€
- JAYANDRA : 100€

Pour un total de 5 300€

À noter que l'ASCAV et PATAFYX n'ont pas fait de demande de subvention cette année.

Organismes extérieurs

- EPICERIE SOLIDAIRE : 300€
- DDEN : 50€
- ANIMAUX DANS LA VILLE : 300€
- MUSIQUES VIVANTES : 275€

Pour un total de 952€.

L'assemblée délibérante approuve ces montants à l'unanimité.

III – Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier :

Monsieur Le Maire propose de verser une subvention au Conservatoire d'Espace Naturels de l'Allier à hauteur de 230€.

Le CEN œuvre pour une préservation du patrimoine naturel aux travers d'actions. Il a pour mission la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel.

Approbation à l'unanimité.

IV – Attribution d'une subvention à la Fondation du Patrimoine :

Monsieur Le Maire propose de verser une subvention à la Fondation du Patrimoine d'un montant de 250€. La Fondation du Patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations. Elle propose un accompagnement pour trouver des financements publics et privés.

Le montant de la subvention est adopté à l'unanimité.

V – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école primaire pour l'achat de livres :

Monsieur Le Maire explique que les manuels de l'école primaire sont devenus obsolètes, il convient donc de les changer. Une subvention exceptionnelle de 1 000€ a donc été demandé à la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

VI – SDE 03 – Renouvellement éclairage parking mairie :

Dans le cadre du renouvellement de l'éclairage du parking de la mairie, le SDE 03 a envoyé un plan de financement concernant le renouvellement de l'éclairage en LED + renouvellement des mâts.

Le montant total s'élève à 4 370€ dont 2 697€ financement SDE 03 et 1 673€ contribution communale.

Un étalement est possible sur 5, 10 ou 15 ans.

Monsieur Le Maire propose de financer ce projet sans étalement ce qui est adopté à l'unanimité.

VII – Marché à bons de commandes :

Suite au rapport d'analyse d'offres de Monsieur TRUTTMAN, c'est l'entreprise ADN Travaux Publics qui a été choisie lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 16 juin.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée délibérante si celle-ci est d'accord avec ce choix, ce qu'elle approuve à l'unanimité.

VIII – Groupement de commandes Vichy Communauté :

Une convention de groupement de commandes en vue de la gestion des marchés publics a été approuvée entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Il concerne notamment les travaux, prestations de services et prestations intellectuelles.

Intégrer le groupement n'engage à rien et cela peut être intéressant notamment au niveau tarifaire ou pour trouver des prestataires dans des domaines que l'on connaît moins (radon, amiente etc).

L'intégration au groupement de commandes est approuvée à l'unanimité.

IX – Création poste ATSEM Cécile CANADA :

Pour le poste d'ATSEM, le poste actuel de Madame Annick FLEURET à 19h devra être supprimé pour pouvoir en créer un nouveau à 32h pour Madame Cécile CANADA.

L'assemblée adopte cette décision à l'unanimité.

X – Désignation référent sécurité routière :

Il a été proposé à Monsieur Gilbert GOUTTEBEL d'être désigné référent sécurité routière sur la commune. Ce dernier a accepté et l'assemblée approuve ce choix à l'unanimité.

XI – Renouvellement du compte à terme :

Le compte à terme est renouvelé pour 6 mois à partir du 30 juin 2026, pour un montant placé de 600 000€ et un taux de 2.36%.

XII – Questions diverses

- Afin de terminer les travaux de l'église il est envisagé de passer par un programme pluriannuel afin d'échelonner lesdits travaux.
- Canicule CCAS : Madame Hélène Dabrigéon a listé les administrés de plus de 80 ans. Pour établir la liste elle a reçu l'aide de Chantal, des infirmières présentes sur la commune et de la pharmacie. Elle a appelé les personnes concernées ou a effectué des visites à domicile. 25 personnes ont été contactées et les retours ont été très positifs.
- Canicule culture : certains événements ont dû être annulés en raison des conditions météorologiques notamment l'Anniversaire du P'tit Marché du 26 juin ou encore les Jeux de l'APEEV du 27 juin.
- Canicule écoles : Les écoles ont été fermées les après-midis avec un service minimum pour les parents ne pouvant récupérer leurs enfants. Ces situations extrêmes étant amenées à se reproduire plus régulièrement, il est possiblement envisagé l'année prochaine d'adapter les horaires lors des vigilances oranges et rouges, en prenant plus tôt le matin afin de terminer la journée de classe à l'heure du déjeuner.
- Une exposition artistique aura lieu aux écoles lundi 29 juin, de 16h30 à 17h30.
- Une réunion avec la Commission Grands Projets est prévue la semaine prochaine concernant les travaux de toiture de l'école primaire.
- Madame DOMAS devrait être de retour de son congé maladie à la rentrée.
- Le Temple des Délices envisage l'ouverture prochaine d'un foodtruck.
- Il n'y aura pas de feu d'artifice cette année. D'une part, les agréments n'ont pas été demandés dans les temps, d'autre part la sécheresse empêche le tir dans de bonnes conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

